AIEST
NUMÉRO 656
DEUXIÈME TRIMESTRE 2017

Bulletin

LETTRE DU PRÉSIDENT

MATTHEW D. LOEB

@matthewloeb

CROISSANCE = FORCE

Pourquoi votre syndicat devrait-il syndiquer des travailleurs ? C'est une bonne question, spécialement quand certains membres considèrent que les surplus de travail disponibles sont réservés à eux seuls. Mais l'expérience nous a appris que le refus de syndiquer des travailleurs peut avoir des conséquences dévastatrices.

À l'inverse, les effets positifs et les avantages sont nombreux pour un syndicat qui lance des campagnes de syndicalisation et qui renforce ses rangs. Et, en fin de compte, tout ça peut se résumer à une seule question : comment représenter le mieux possible nos membres.

Une chose dont nous sommes sûrs, c'est que la main-d'œuvre sera toujours en expansion et que ce phénomène viendra créer une compétition entre les travailleurs. Voilà qui fait l'affaire des employeurs qui continuent d'engager de nouvelles personnes et c'est ainsi que les compagnies non syndiquées établissent elles-mêmes des standards peu élevés, sans protection pour les travailleurs. Cette réalité affaiblit les syndicats et tire vers le bas. Il devient plus difficile d'être compétitif pour les employeurs qui emploient des travailleurs syndiqués. C'est à nous de travailler pour niveler le terrain de jeu.

Quand nous syndiquons des travailleurs, nous élevons nos standards et nous améliorons par la même occasion le sort de ces nouvelles personnes que nous représentons. Quand les travailleurs d'un employeur sont représentés par un syndicat et qu'il n'y a pas d'alternative non syndiquée, nous nous trouvons alors dans une meilleure position pour négocier. Cela veut dire de meilleurs contrats, des conditions améliorées, des protections additionnelles et des avantages cruciaux.

Certains pensent que si nous prenons davantage de gens dans nos rangs, la compétition à l'intérieur du syndicat augmentera il qu'il y aura moins de travail pour eux. Ce n'est pas le cas. Quand nous syndiquons un nouvel employeur, les nouveaux membres ont déjà un travail. Souvent les membres actuels gagnent des opportunités d'emploi parce qu'ils peuvent dorénavant travailler dans de nouveaux endroits syndiqués. N'oublions pas notre raison d'être et notre obligation, définie dans la Constitution internationale, « d'améliorer les conditions sociales et économiques » des travailleurs de l'industrie du divertissement. Les travailleurs non syndiqués méritent un syndicat et ils méritent la sécurité qui vient avec la protection d'une entente collective de travail. Syndiquer ces gens, c'est tout simplement la bonne chose à faire.

Alors, pourquoi votre syndicat devrait-il syndiquer des travailleurs ? Parce que cela vous rend plus forts et que la croissance = la force... ■

L'AIEST BIEN REPRÉSENTÉE À LA CONVENTION DU CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA (CTC)

La ville de Toronto accueillait cette année la Convention du CTC, du 8 au 12 mai. Toutes les régions canadiennes de l'AIEST étaient représentées avec la participation de l'Internationale et des délégués des sections locales, 58, 63, 210, 212, 262, 411, 514, 580, 634, 856, 873 et 891. L'un des faits marquants de la Convention à été la tenue d'un piquetage en face du Scotiabank Theatre ; un geste de solidarité envers les employés du Cineplex qui sont membres de la section locale 262 et qui n'ont toujours pas de contrat de travail, trois ans après s'être syndiqués ce, malgré tous les jugements en leur faveur. Par ailleurs, Hassan Yussuf a été élu président par acclamation et Marie Clarke Walker a été élue pour un premier mandat de secrétaire trésorière. ■

BULLETIN DE LIAISON DES SECTIONS LOCALES DE MONTRÉAL 56 / 262 / 514 / 667 / 863 QUÉBEC 523 PROVINCES MARITIMES 849
Éditeur : Robert Charbonneau / Infographiste : Chantal Gaudreault / Deschamps Impression, Québec, 2017.

Sources mixtes
Groupe de produits issu de forêts bien gérées, de sources contrôlées et de bois ou fibres recyclés
www.fsc.org Cert no. SGS-COC-003885
© 1996 Forest Stewardship Council

Introduction à la Convention

JAMES B. WOOD

Nous en sommes aux derniers préparatifs avant l'ouverture de la 68e Convention quadriennale et nous nous apprêtons à accueillir, à Hollywood, en Floride, plus de 800 délégués de partout à travers cette Alliance.

L'une des premières choses que les membres, qui ont l'honneur de représenter leur section locale, constateront à leur arrivée à la Convention sera la diversité des délégués. Cette diversité ne se limitera pas à des lieux communs comme l'âge, mais aussi à la grande diversité des métiers que nos sections locales représentent.

Même si la plupart des délégués ne sont pas attendus à Hollywood avant samedi, le 15 juillet, un certain nombre auront déjà assisté à la rencontre du bureau général de direction dans la semaine précédent la Convention.

L'inscription officielle débutera le jeudi 13 juillet à 10 h dans la chambre 307 du Diplomat Resort Hotel, pour se poursuivre les vendredi, samedi et dimanche. Chaque délégué recevra alors une trousse contenant, entre autres choses, une liste des délégués assignés à des comités, le rapport du président, le rapport du secrétaire trésorier général, le rapport du bureau des fiduciaires, le rapport de la rencontre du bureau général de direction, les amendements constitutionnels proposés et le premier livre des résolutions.

Pour la première fois, nous offrons aux délégués l'option d'une Convention sans papier. Tous les documents énumérés plus haut seront accessibles dans une section du site internet protégée par un mot de passe et ces documents seront accessibles sur toutes les plateformes, que ce soit un portable, un téléphone ou une tablette électronique. Vous trouverez un formulaire dans votre documentation de délégué de votre section locale qui vous permettra de vous inscrire pour profiter de cette option.

Comme à chaque convention, les nouveaux délégués pourront jeter un premier coup d'œil sur le déroulement et se familiariser au préalable avec les procédures et les politiques de la Convention. Cette année, la rencontre d'orientation des nouveaux délégués aura lieu à 19 h le samedi 15 juillet dans les salles de bal 1, 2 et 3 du Diplomat.

Toutes les conventions de districts auront lieu le dimanche, 16 juillet, et des caucus auront lieu à différents moments les dimanche, lundi et mardi (15, 16 et18 juillet) pendant la semaine de la Convention. Nous suggérons aux délégués de prendre connaissance à l'avance des dates et des endroits où se tiendront les conventions de district et les différentes réunions susceptibles de les intéresser. On peut consulter des informations additionnelles sur le site Internet de la Convention (www.iatseconvention.com). Ce site va contenir toutes les informations pertinentes pour la Convention, incluant des notices biographiques des conférenciers, l'horaire des évènements (avec la possibilité d'ajouter des évènements dans le calendrier de votre appareil), le plan de l'hôtel, de même que des informations sur les possibilités de transport à Hollywood ainsi qu'un guide de la ville. ■

NOTE DE L'ÉDITEUR ■ Comme le prochain Bulletin du troisième trimestre se concentrera sur les moments forts de la 68e Convention quadriennale, les chroniques régulières reprendront seulement dans le Bulletin du quatrième trimestre.

RAPPEL POUR LES DÉLÉGUÉS ■ Il est important de rappeler que pour compléter de façon définitive leur inscription, tous les délégués doivent présenter leur lettre originale de créance (copie blanche) au bureau d'inscription à la chambre 307 du Diplomat Resort Hotel.

PAS D'ENCAISSEMENT DE CHÈQUES À LA CONVENTION ■ Il n'y aura pas de facilités pour permettre aux délégués d'encaisser leur chèque de compensation. Vous pouvez demander que le chèque vous soit transmis par la poste en remplissant l'arrière de votre carte d'identification qui est attachée à votre écusson de délégué et la laisser dans une boîte située en face des salles de bal du Regency, lors de la remise des compensations aux délégués, le vendredi 21 juillet.

CHOIX D'HÔTEL ALTERNATIF ■ Les représentants des sections locales peuvent effectuer leurs réservations au Crowne Plaza Hollywood Beach Hotel (situé seulement cinq édifices plus loin que le Diplomat) en appelant au 954 454-4334 et en demandant le département des réservations ou en appelant au 866 818-4970. Le prix des chambres d'invité est fixé à 159 $ plus les taxes applicables. Pour obtenir ce tarif avantageux, fixé pour notre rencontre, vous devez identifier votre affiliation à l'AIEST. **www.cphollywoodbeach.com**

CROISSANCE ÉGALE FORCE

Au début des années 90s, l'AIEST a démarré un long parcours de syndicalisation dans les départements de cinéma et de télévision. Quelque vingt-cinq ans plus tard, le concept CROISSANCE = FORCE aura rapporté des dividendes majeurs dans tous les secteurs de cette Alliance.

Selon l'agent d'affaires Michael W. Akins, de la section locale 479, « Matt Loeb, qui était alors représentant international, et Scott Harbinson ont élaboré, au milieu des années 90, un concept de syndicalisation qui a non seulement révolutionné notre industrie, mais qui est aussi devenu un modèle pour contrer la tendance à la baisse qui animait la mentalité des employeurs dans les autres départements de l'AI. C'est à cette époque que Loeb et Harbinson ont travaillé pour standardiser les contrats de travail à travers l'Internationale plutôt que s'en remettre à des négociations individuelles avec chaque section locale. Cette approche a changé les règles du jeu et a permis de traiter toutes les sections locales sur un pied d'égalité, avec les mêmes salaires et les mêmes avantages sociaux ». C'est ainsi qu'une entente commune à seize États du Sud-Est a vu le jour et qu'elle a déterminé les conditions de travail des productions à petit budget. Peu à peu, ce modèle de négociation s'est répandu dans les différents départements de l'AI, partout à travers les États-Unis et le Canada.

Au Canada, John M. Lewis, vice-président international et directeur du département des affaires canadiennes, raconte que les rangs de l'AIEST ont augmenté de 25 % depuis la Convention de 2013 pour maintenant atteindre plus de 20 000 membres. Bien qu'une partie de cette croissance soit directement attribuable à l'augmentation des productions cinématographiques et télévisuelles dans les plaques tournantes que sont Vancouver et Toronto, nous avons vécu un niveau de syndicalisation sans précédent à travers le pays avec 53 campagnes de syndicalisation distinctes menées par les sections locales canadiennes de scène depuis les quatre dernières années. Selon Lewis, « la section locale 56 de Montréal et la section locale 58 de Toronto sont deux des meilleurs exemples parmi les sections locales qui ont créé les structures internes nécessaires pour mener des campagnes de syndicalisation. Les deux sections locales sont allées chercher les jeunes travailleurs non syndiqués dans leurs villes respectives et elles ont réussi à syndiquer un bon nombre de salles de spectacles. »

Au cours des cinq dernières années, la section locale 56 a lancé cinq campagnes, alors que la section locale 58 a réussi six des huit campagnes qu'elle a amorcées, pendant qu'une autre requête d'accréditation est toujours devant les tribunaux. D'autres sections locales ont aussi été particulièrement actives comme la section locale 63 à Winnipeg, la section locale 210 à Edmonton et la section locale 262 à Montréal. « Même la section locale 709, nouvellement constituée en avril 2013, a enregistré une croissance. Bien que ce soit principalement une section locale de production cinématographique, elle a réussi à syndiquer Production Rigging Inc. qui offre ses services au Mile One Arena de St-Jean à Terre-Neuve de même qu'à un certain nombre d'autres salles à travers la province. »

Toujours à propos de ces sections locales qui réussissent à s'adapter à la réalité d'aujourd'hui, Lewis mentionne les efforts du bureau canadien de l'Internationale pour soutenir la section locale 634 du nord de l'Ontario et du Québec, où une nouvelle base active s'est développée dans le milieu cinématographique et télévisuel. « La section locale 634 était une petite section locale de scène depuis sa création il y a quarante ans. Maintenant, elle compte plus de deux cents membres et elle fournit la main-d'œuvre pour la majorité des productions de cinéma et de télévision de cette vaste aire géographique. Cette section locale aspirait à faire partie intégrante de la communauté du cinéma. Avec notre aide, la section a identifié les clefs de son succès à long terme et elle a pris les bonnes décisions en portant une attention particulière à la formation et à l'introduction de programmes de santé et de retraite. Et ça a fonctionné. »

Selon Lewis, les quatre piliers introduits par le président de l'AIEST, Matthew Loeb (leadership, compétence et sécurité, militantisme et communication) ont provoqué un profond changement de culture dans l'ensemble des sections locales au Canada. Il donne comme exemple la section locale 58 qui a complètement changé sa structure de haut en bas, avec une nouvelle direction qui se concentre maintenant sur la croissance et les campagnes de syndicalisation.

« Bien que certaines occasions de syndiquer aient été mises de l'avant par des travailleurs qui nous ont eux-mêmes approchés, d'autres ont été planifiées stratégiquement pendant plusieurs années » explique Lewis.

Le meilleur exemple demeure la section locale 461 de St-Catharines en Ontario qui s'est mise au travail lorsqu'elle a été informée du projet de la ville et de la Brock University de développer conjointement un nouveau complexe de divertissement. Lewis se rappelle que « la section locale a d'abord travaillé avec l'Internationale afin de syndiquer la Brock University où certains de ses membres travaillaient déjà. Ils ont ensuite utilisé cette entente pour réclamer la représentation et les droits de négociation pour le First Ontario Performing Arts Centre, un centre à la fine pointe qui a ouvert ses portes en 2015. La planification stratégique qui avait été mise en place, cinq ans auparavant, a permis à la section locale d'aller chercher une entente collective négociée lorsque l'endroit a ouvert ses portes ».

Pour Lewis, une carte de l'AIEST est maintenant une valeur reconnue à travers le Canada et notre prochain défi sera d'éduquer les travailleurs non syndiqués (de même que les entrepreneurs non syndiqués) afin qu'ils découvrent les mêmes avantages qui profitent déjà à des milliers d'autres travailleurs. Lewis souligne que « nous sommes généralement très réceptifs lorsque les gens viennent à nous. D'autre part, les employeurs comprennent les risques encourus lorsqu'ils se fient à des ententes qui n'ont pas été négociées collectivement – pour eux c'est très clair. Mais nous devons être proactifs, identifier des cibles et commencer à cogner aux portes de ceux qui ne connaissent pas ou ne savent pas apprécier la valeur ajoutée que l'AIEST peut apporter à leur vie ».

Cette évolution des mentalités, dont Lewis nous parle, est déjà en cours dans l'ouest du Canada, où le nombre de productions de cinéma et de télé atteint des sommets historiques. Les efforts de syndicalisation ont été concentrés sur trois secteurs : les productions à petit budget, les nouveaux centres de production et le développement des technologies. « Le principal enjeu a été d'obtenir des ententes pour les productions à petits budgets, dit Lewis, et notre capacité d'agir nous vient de nos membres qui insistent pour travailler sous la protection d'une entente collective ».

En 2016, la section locale 669 (Guilde des cinématographes) a fait preuve d'une grande détermination lorsqu'elle a décidé d'instruire ses membres sur la nécessité de se joindre à l'expansion des productions à petit budget en Colombie-Britannique. La section locale a créé un modèle d'entente pour les productions à petit budget et elle a introduit progressivement des méthodes disciplinaires pour sanctionner les membres qui acceptaient de travailler sur des productions non syndiquées sans d'abord avoir obtenu une permission. Lewis raconte que la section locale 669 a connu un succès incroyable en concluant plus de 70 ententes pour des productions à petit budget et en accueillant comme membre toute une nouvelle génération d'opérateurs de caméras.

Il y a aussi des sections locales qui se sont battues à mort pour défendre le droit de syndiquer leurs membres. La section locale 849 (techniciens de studio) à Halifax, en Nouvelle-Écosse, s'était assurée de l'appui de l'Internationale avant de tenter de syndiquer Egg Films, le plus grand producteur de films publicitaires des provinces atlantiques. Bien que les membres espéraient principalement obtenir des avantages de santé et de retraite, Egg a plutôt répondu en s'adressant aux médias pour dénoncer l'illégalité des démarches de l'AIEST. Lewis raconte que la section locale 849 « a gagné toutes ses causes juridiques, à la fois devant le bureau des relations de travail et devant toutes les cours de justice incluant la Cour suprême du Canada. Elle a fini par obtenir une première entente collective en vertu de la loi sur l'arbitrage d'un premier contrat de travail, qui avait été introduite par le gouvernement provincial du NPD. »

Cependant, une fois cette première entente expirée, Egg a refusé de négocier et elle a décrété un lockout illégal à l'endroit des membres de la section locale 849. Toujours selon Lewis : « Nous avons réussi à faire reconnaître l'illégalité des actions de Egg, des compensations monétaires ont été accordées et on a obtenu une autre entente pour donner suite à la première. Mais à ce moment-là, Egg avait déjà pris la décision de cesser ses opérations. » Même si l'AIEST avait gagné toutes les batailles c'était une bien mince consolation pour les membres de la section locale 849 qui travaillaient pour Egg Films et qui venaient de perdre leur emploi. Lewis conclut: « toutefois la bravoure et la détermination des membres de cette section locale ont aidé à créer une importante jurisprudence qui va nous permettre de syndiquer notre industrie commerciale. Nous devons nous assurer que le temps et les efforts consentis pour mener ce combat ne se perdent pas en chemin. Nous devons continuer d'affirmer notre force partout au Canada grâce à notre croissance. »

Aux États-Unis, l'agent d'affaires Michael Barnes de la section locale 8, au New Jersey, résume bien la situation lorsqu'il dit « l'idée d'améliorer nos conditions en nous exprimant collectivement d'une seule voix n'est pas nouvelle. C'est toujours aussi utile en 2017 qu'en 1893 alors que nos ancêtres ont du relever des défis encore bien plus grands que ceux d'aujourd'hui. La semaine de quarante heures, le temps supplémentaire, la sécurité sociale et la sécurité au travail; tout ça n'existait pas en 1893 et il a fallu se battre pendant bien des années. Ces progrès qui sont maintenant menacés par l'administration en place, à Washington, peuvent être défendus efficacement par la syndicalisation. Si les travailleurs comprennent et acceptent vraiment la force des syndicats, rien ne pourra les arrêter ! »

Enfin, le président international Loeb nous dit : « Tout au long de notre histoire, nous avons appris que la syndicalisation était la raison d'être des syndicats. Les stratégies efficaces que nous avons utilisées dans tous les secteurs du divertissement ont permis d'augmenter la force et la sécurité de nos membres et de leurs familles. Cependant, l'industrie continue d'évoluer et de croître et nous devons faire de même et rester forts. Notre vaste expérience nous a prouvé que la syndicalisation reste la meilleure option et que la croissance égale la force ». ■

L'OPÉRA DE MONTRÉAL FÉLICITE LES MEMBRES DES SECTIONS LOCALES 56 ET 863

Le 11 mars dernier, c'était la grande première mondiale de *Another Brick in the Wall* de Roger Waters, présentée par l'Opéra de Montréal. Tout un défi, nécessitant des techniciens hautement spécialisés pour sa réalisation, et les membres des sections locales 56 et 863 se sont montrer à la hauteur. Le directeur technique de l'Opéra de Montréal, Patrick Belzile, a démontré sa satisfaction en écrivant une lettre au bureau des dirigeants de la section locale 56. M. Belzile écrit : « La mise en scène de cette création à grand déploiement demandait un engagement et une collaboration exceptionnelles de la part de l'équipe technique... Je suis ravi de pouvoir compter sur une équipe technique qui est compétente et dévouée. De toute évidence, le travail intense de ce groupe a contribué grandement au succès du projet. » Merci à M. Belzile et à l'Opéra de Montréal d'avoir pris le temps d'exprimer leur appréciation de tous ces gens talentueux qui passent si souvent inaperçus en coulisse. ■

SIOBHAN VIPOND ÉLUE DÉLÉGUÉE AU CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA (CTC)

À la suite de la démission de la déléguée au CTC, Kelly Moon, le président Loeb, le secrétaire trésorier général Wood et le Bureau de direction ont exprimé toute leur appréciation pour le dévouement et le travail sans faille effectué par la consœur Moon au sein de l'Internationale. ■ Le président Loeb a ensuite recommandé la nomination de Siobhan Vipond pour la remplacer. Il a mentionné que la consœur Vipond est membre de la section locale 210 et qu'elle représente les techniciens de scène et de cinéma d'Edmonton, en Alberta, depuis 2001. Il a pu constater que la consœur Vipond était une syndicaliste très dévouée et active dans sa section locale et dans ses fonctions de secrétaire trésorière de la Fédération du travail de l'Alberta, où elle a été élue en 2013. La consœur Vipond est aussi très impliquée dans tous les enjeux concernant les femmes et la politique. Les vice-présidents John Lewis et Damian Petti ont ajouté qu'elle avait de fortes aptitudes de leadership ; un bon prérequis pour représenter l'Internationale au CTC. Le Bureau des dirigeants a ensuite élu la consœur Vipond à l'unanimité. ■

BONNE NOUVELLE POUR LES TRAVAILLEURS CANADIENS

Le 27 avril dernier, à la veille du jour de deuil national en hommage aux travailleurs tués ou blessés au travail, le gouvernement canadien a annoncé qu'il va s'assurer que la loi Westray soit appliquée efficacement. La loi Westray est nommée en hommage aux 26 mineurs qui ont été tués par l'explosion de la mine Westray, le 9 mai 1992. ■ Après des années de démarches soutenues de la part des familles des mineurs et de leur syndicat, le Syndicat des Métallos, ces derniers ont obtenu en 2004 de nouvelles dispositions au Code criminel permettant de poursuivre les employeurs en cas de négligence entraînant la mort ou des blessures au travail. ■ La loi semblait être une victoire, mais depuis son entrée en vigueur, plusieurs accidents n'ont pas fait l'objet d'enquêtes appropriées et seulement quelques-uns ont mené à des poursuites criminelles en cour. ■ Le Congrès du travail du Canada et ses affiliés ont lutté pendant plusieurs années afin que la loi Westray soit véritablement appliquée et finalement nous pouvons enfin célébrer. ■ Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il marquait le 25e anniversaire de Westray en s'engageant à travailler avec le Congrès du travail du Canada et ses membres, avec les employeurs et avec les partenaires provinciaux et territoriaux pour enfin assurer que la loi Westray soit effectivement appliquée. ■ Selon le vice-président international et directeur des affaires canadiennes John Lewis : « C'est une victoire critique pour tous les travailleurs canadiens et un geste important de respect envers les travailleurs blessés ou tués qui méritaient un meilleur sort. Le mouvement des travailleurs va continuer d'agir pour s'assurer que tous les paliers du gouvernement travaillent ensemble dans le but d'assurer la sécurité de tous les travailleurs et de tous les lieux de travail ». ■

BUREAU GÉNÉRAL

MATTHEW D. LOEB
Président international

JAMES B. WOOD
Secrétaire trésorier général
207 West 25th Street, 4th Floor
New York NY 10001
Tél. 212 730-1770
Fax 212 730-7809

Bureau canadien
JOHN M. LEWIS
7e Vice-Président international
Directeur des affaires canadiennes
22 St-Joseph Street
Toronto ONT M4Y 1J9
Tél. 416 362-3569
Fax 416 362-3483

Secrétaire du 11e district
CHERYL BATULIS
1505 Holburne Road
Mississauga
ONT L5E 2L7
Tél. 416-919-4262
iadistrict11@gmail.com

COMMENT REJOINDRE LES SECTIONS LOCALES

56 > Montréal
CARL GODIN
Secrétaire archiviste
1, rue de Castelnau Est Local 104
Montréal QC H2R 1P1
Tél. 514 844-7233
Fax 514 844-5846
archiviste@iatse56.com

262 > Montréal
PRISCILLA MEAGHAN HILL
Secrétaire archiviste
1945 Mullins Bureau 160
Montréal QC H3K 1N9
Tél. 514 937-6855
Fax 514 272-5763
hill@gmail.com

514 > Montréal
FRANÇOISE GRAVELLE
4530 rue Molson, Bureau 201
Montréal QC H1Y 0A3
Tél. 514-937-7668
Fax 514-937-3592
info@iatse514.com

ICG 667 > Est du Canada
DAVID ORTON
229 Wallace Avenue
Toronto ON M6H 1V5
Tél. 416-368-0072
Sans frais (Est du Canada)
1-877-368-1667
Fax 416-368-6932

863 > Montréal
MÉLANIE FERRERO
4251 rue Fabre
Montréal QC H2J 3T5
Tél. 514-641-2903
iatse863@gmail.com

523 > Québec
SYLVIE BERNARD
2700, rue Jean-Perrin
Bureau 490
Québec QC G2C 1S9
Tél. 418-847-6335
Fax. 418-847-6335

849 > Provinces maritimes
RAYMOND MAC DONALD
15 McQuade Lake Crescent, 2th floor
Halifax NS B3S 1C4
Tél. 902 425-2739
Fax 902 425-7696

LORRAINE ALLEN
Administratrice
Régime de retraite canadien
de l'industrie du divertissement
22 St. Joseph Street
Toronto ONT M4Y 1J9
Tél. 416-362-2665
Fax 416-362-2351
www.ceirp.ca

Pour rejoindre l'éditeur
ROBERT CHARBONNEAU
bobcharbonneau@videotron.ca

BULLETIN AIEST (IATSE)
CP 34123, Québec QC
Canada G1G 5X0